

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 10 juillet 2025

Membres présents : 13

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Sébastien GAY, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL.

Absentes excusées :

Annie MANDION

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 10 juin 2025,
- Travaux église : avenants,
- Vote restauration objets mobiliers église (tableau « Annonciation », groupe sculpté « La Charité de Saint Martin », « Christ en Croix »),
- Achat de la quincaillerie BEIGNET
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Délibération pour achat de terrain rue de l'étang,
- Amortissement fonds de concours « travaux petit enfance 2015 »,
- Frais d'étude budget eau et assainissement,
- Tarifs Gîte,
- Renouvellement contrat Gîte de France,
- Remboursement travaux CHARBONNIER Roselyne,
- Organisation du 13 juillet,
- Questions et informations diverses.

Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2025 : approbation à l'unanimité

Travaux église : avenants

- **Point sur les travaux** : les poutres détériorées, à l'origine de l'affaissement du clocher, ont été sciées sur 2 mètres et plus et dégagées. Le tas de bois devant la porte de l'église témoigne du degré d'avancement des dégâts : selon les professionnels sur le chantier, l'ensemble n'aurait pas tenu 5 ans !

La voûte a été retapissée de planches en châtaignier chaulé sur la nef ; la charpente du clocher restera apparente.

Le choix des teintes des enduits a été fait de manière collégiale pour une exécution en septembre.

Le planning est respecté.

- **Avenants** : Mme le Maire commente le tableau distribué aux conseillers qui prévoit un avenant au marché initial de 15 800 € pour la maçonnerie et de 5 137.15 € pour la charpente ainsi qu'un nouveau marché pour travaux complémentaires (maçonnerie, charpente, électricité, horloge, chauffage, paratonnerre) de 99 694.92 €. Elle met les devis à disposition des conseillers. Il est rappelé que le financement des travaux provient de subventions *fléchées* du département et de dons (il manque à l'heure actuelle 50 000 € sur un budget de 1 M d'euros). Les fonds de concours de la CCSE seront mobilisés également.

Les 2 avenants et le nouveau marché sont votés à l'unanimité.

Restauration d'objets mobiliers église :

Sur les 15 objets « protégés » actuellement en dépôt, 3 ont été choisis en accord avec la DRAC* pour faire l'objet d'une restauration, tant ils ont été attaqués par la vermine. 6 devis ont été demandés à des spécialistes.

Pour le tableau de l' « Annonciation », le choix s'est porté sur l'offre de l'atelier de Sonia ROPION pour 9 800 € HT.

Pour le groupe sculpté « La Charité de Saint Martin » et le « Christ en Croix », c'est l'atelier de Manon JOUBERT qui a été retenu pour les sommes respectives de 4 855 € HT et 3 490 € HT.

Bien que faisant partie du patrimoine de la Commune, la restauration de ces pièces sera financée exclusivement par la DRAC et l'AREM.

Vote à l'unanimité.

Achat de la quincaillerie BEIGNET :

Inattendu : l'opportunité se présente de débarrasser le centre bourg de cet ancien commerce délabré (emprise : 790 m²) : il en est proposé à la mairie 40 000 € frais d'agence inclus.

Il appartiendra à la nouvelle mandature d'en fixer la destination.

Vote à l'unanimité.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Les coquilles relevées précédemment ont été prises en compte.

« Le projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Sologne des Etangs a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 6 mai 2025.

Le temps de la consultation des « Personnes publiques Associées » précède maintenant ***l'enquête publique qui démarrera le 15 septembre pour se terminer***

le 15 octobre.

Pendant cette période de consultation publique, **tous les habitants du territoire de la Communauté de communes peuvent consulter le projet** et déposer leurs observations et remarques sur le projet dans le registre d'enquête publique qui sera prévu à cet effet dans chacune des mairies.

L'enquête publique prévoit **4 permanences** lors desquelles le commissaire enquêteur pourra vous recevoir :

- Vendredi 19 septembre après-midi en mairie de Dhuizon,
- Samedi 27 septembre matin en mairie de Neung-sur-Beuvron,
- Samedi 11 octobre matin en mairie de Saint-Viâtre,
- Mercredi 15 octobre après-midi au siège de la Communauté de communes.

A l'issue de la période d'enquête publique, les observations seront collectées, traitées pour adapter, dans la mesure du possible le projet de PLUI avant une approbation définitive prévue pour la fin de l'année 2025. »

Vote à l'unanimité.

Achat de terrain rue de l'étang :

Il s'agit de l'achat d'une parcelle en bande étroite pour permettre au SIDELC d'effectuer les travaux indispensables de renforcement des lignes électriques de la route de Saint Viâtre : acquisition pour l'euro symbolique et 158.60 € de frais.

Vote à l'unanimité.

Amortissement fonds de concours « travaux petite enfance 2015 » :

Opération à réaliser à la suite du changement de comptabilité, sans aucune incidence sur le budget.

Vote à l'unanimité.

Frais d'étude budget eau et assainissement :

Opération d'ordre, sans aucune incidence sur le budget.

Vote à l'unanimité.

Tarifs gîte :

La comparaison avec les tarifs de gîtes similaires sur le territoire amène à envisager un ajustement des tarifs : inchangés depuis 2022, il est proposé de les augmenter au 1^{er} janvier 2026 de 5 % et de pratiquer l'arrondi le plus adapté.

Vote à l'unanimité.

Renouvellement contrat Gîte de France :

Le label justifie la cotisation de 255 € et la commission de 15 % au titre de la gestion partagée : la qualification « 3 épis » et les prestations de conseil constituent des garanties de qualité. L'excellente fréquentation du gîte et les appréciations élogieuses des usagers en témoignent.

Vote à l'unanimité.

Remboursement travaux CHARBONNIER Roselyne :

Confrontée à un problème d'évacuation des eaux usées, Mme CHARBONNIER a fait appel à un plombier qui a constaté que la réparation relevait de la Commune. Il y a donc lieu de rembourser l'intéressée des frais d'investigation de celui-ci.

Vote à l'unanimité.

Organisation du 13 juillet :

A 19h45 ce jour, Mme le Maire constate qu'il n'y a pas d'interdiction de feu d'artifice de la part du Préfet. Le feu d'artifice est maintenu avec les précautions d'usage qui s'imposent.

Le Réveil en charge du repas champêtre ouvre les réservations à 18h30.

La fanfare débute son concert à 19h.

S'ensuit le vin d'honneur offert par la Mairie.

Rendez-vous est donné à 17h à l'ancien centre de secours pour charger les tables et les chaises à apporter à l'étang communal : **tous les bénévoles sont les bienvenus !**

Pour éviter tout risque d'incendie, les lampions seront remplacés par des bracelets et des bâtons lumineux.

Une sonorisation est prévue.

Questions et informations diverses :

- Cadeaux de fin d'année aux Marcigaultais de plus de 75 ans : plutôt que des bons d'achat ou des chèques-cadeau, il est préféré d'offrir les mêmes colis gourmands que l'an dernier. Unanimité.
- Pays de Grande Sologne : conseil syndical à Marcilly le mardi 15 juillet à 19h à la Salle des Fêtes pour examiner le bilan à mi-parcours des contrats CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance

Le Maire

